

Candidats aux concours et examens professionnels : Comment vous faire rembourser vos frais de déplacement au centre d'examen ?

Pour toute demande de remboursement de frais de transport selon les conditions mentionnées dans l'article 6 du [décret N°2006-781 du 3/7/2006](#), veuillez adresser :

- votre convocation,
- une attestation de présence au concours ou à l'examen,
- la copie de vos titres de transport

à : catherine.andre@ac-bordeaux.fr , Direction des Affaires Financières du Rectorat.

En cas de soucis, contactez-nous à l'adresse

snalc.bordeaux@gmail.com